L'enquête ecclésiastique de l'an XII (1804) dans le canton de Saignelégier

Autor(en): **Renard, Jean-Pierre**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Actes de la Société jurassienne d'émulation**

Band (Jahr): **111 (2008)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-550043

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

L'enquête ecclésiastique de l'an XII (1804) dans le canton de Saignelégier

Jean-Pierre Renard

Suite à la nouvelle réorganisation des diocèses en vertu du Concordat de Napoléon (dont la proclamation solennelle eut lieu à Notre-Dame de Paris le jour de Pâques 1802), celui du Haut-Rhin, qui comprenait aussi la partie du diocèse de Bâle appartenant à l'ancienne principauté épiscopale, fut réuni à celui de Strasbourg. Le premier évêque concordataire, Mgr Jean-Pierre Saurine (1733-1813), institué en 1802, commanda en 1804 une vaste enquête sur la situation matérielle et religieuse de son nouveau diocèse.

Un questionnaire précis, en latin, devait être étudié par les curés de toutes les paroisses et les desservants des succursales. Sont présentées ici les réponses faites par les prêtres du canton de Saignelégier. Ce précieux document donne non seulement des renseignements sur la situation religieuse dans les différentes paroisses du canton au lendemain de la Révolution, mais aborde aussi des questions telles que statistique de la population, économie, etc. Il fait aussi le recensement complet du clergé dudit canton.

Introduction

Suite à l'entrée des troupes françaises dans l'Evêché de Bâle fin avril 1792, le prince évêque Joseph-Sigismond de Roggenbach (1782-1794) s'était enfui de Porrentruy, et avec lui la plupart des clercs de la principauté (seule une minorité prêta le serment dit de «Liberté-Egalité», imposé par la loi du 15 août 1792).[1]

Après la proclamation de l'éphémère République libre et indépendante de la Rauracie (17 décembre 1792), la région est incorporée à la grande République française, le 23 mars 1793, et forme le 87e département, le département du Mont-Terrible, divisé en deux districts: Delémont et Porrentruy. Celui-ci est à son tour supprimé par la réorganisation du Consulat (17 février 1800). Montbéliard et l'Evêché sont rattachés au département du Haut-Rhin; les sous-préfectures de Porrentruy et de

Delémont y dépendent de la préfecture de Colmar. Après la réforme judiciaire de 1802, les arrondissements de Porrentruy et de Delémont comptent chacun cinq «cantons» (*tractus justitiae pacis)*: Porrentruy, Audincourt, Montbéliard, Saignelégier et Saint-Ursanne d'une part, Delémont, Bienne, Court, Courtelary et Laufon d'autre part.

La Révolution française avait provoqué l'effondrement des institutions ecclésiastiques. En 1790, la France avait créé le diocèse du Haut-Rhin et y avait adjoint en 1793 la partie du diocèse de Bâle appartenant à la principauté. Dans le cadre de la nouvelle réorganisation des diocèses en vertu du Concordat de Napoléon (dont la proclamation solennelle eut lieu à Notre-Dame de Paris le jour de Pâques 1802), celui du Haut-Rhin fut réuni à celui de Strasbourg, qui atteignit alors sa plus grande extension territoriale connue dans l'histoire. Il comprenait en effet les deux départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, le territoire de l'ancien Mont-Terrible (de 1801 à 1814), le futur Territoire de Belfort et le sud du Palatinat *(Pfalz)*.

Le premier évêque concordataire du diocèse de Strasbourg, Mgr Jean-Pierre Saurine (1733-1813), institué en 1802[2], se consacra d'abord à la réorganisation des paroisses.

Elles sont dorénavant subdivisées en paroisses de *première classe* (celles des grandes communes, dont le Consul nomme les maires, où les curés ont l'institution canonique et 1500 francs de traitement) et de *deuxième classe* (les autres communes, où les curés ont aussi l'institution canonique et 1000 francs de traitement); c'est à cette seconde classe qu'appartiennent les cures de Courrendlin, Delémont, Laufon, Porrentruy, Saint-Ursanne et Saignelégier. Les autres sont des églises succursales, dans lesquelles réside un prêtre desservant, qui y accomplit toutes les fonctions curiales, mais n'a pas l'institution canonique; il exerce son ministère par une simple commission de l'évêque[3].

Il n'y a aucune différence entre les *curés* et les *desservants* quant aux droits et autres fonctions. La seule particularité est que les curés sont inamovibles, tandis que les desservants sont amovibles; c'est pour une raison de finance qu'on a restreint autant que possible le nombre des places inamovibles.

En 1804, l'évêque Saurine commande une vaste enquête sur la situation matérielle et religieuse de son nouveau diocèse.

Un questionnaire précis, en latin, devait être étudié par les curés de toutes les paroisses et les desservants des succursales. Les réponses étaient à faire dans vingt-neuf colonnes prévues pour chaque paroisse. Un secrétaire spécial par canton devait faire la transcription de ces réponses sur des feuilles de grand format, la dernière page étant réservée à la carte géographique du canton.

Le questionnaire lui-même est divisé en trois parties: *quaestiones statisticae* (1-14), *quaestiones liturgicae* (15-23), *notiones personarum* (24-29).

Division un peu factice, car toutes les questions de la première partie ne rentrent pas dans la rubrique *statistique*, ni celles de la seconde dans la rubrique *liturgie*; mais peu importe, le fond prime la forme ou la division plus ou moins arbitraire.

Les réponses à la dernière partie du questionnaire, qui vise à obtenir diverses informations sur le personnel ecclésiastique, sont d'un intérêt particulier car, en l'absence de document équivalent, elles fournissent le recensement à peu près complet du clergé du diocèse de Strasbourg au moment où l'enquête a été faite, remarque qui vaut notamment pour le clergé des cantons des arrondissements de Porrentruy et de Delémont.

Une fois complétés par les curés et desservants, lesdits questionnaires furent renvoyés à l'évêché de Strasbourg, où ils se trouvent encore aujourd'hui (archives de l'archevêché), reliés dans trois registres de format 38 x 60 cm. Le premier porte sur le département du Bas-Rhin, y compris les quatre cantons de Rhénanie-Palatinat. Le second porte sur le département du Haut-Rhin, y compris les cantons de Belfort, Delle, Fontaine et Giromagny, qui firent partie du diocèse de Strasbourg jusqu'en 1874.

La matière du troisième registre se répartit sur les autres cantons du département du Haut-Rhin: Delémont (22 succursales), Laufon (14 succursales), Moutier (paroisse de Courrendlin), Porrentruy (23 succursales), Saignelégier (7 succursales), Saint-Ursanne (4 succursales), ainsi que Montbéliard et Audincourt.

Les réponses aux vingt-neuf questions de l'enquête commandée par Mgr Saurine ont été rédigées pour le canton de Saignelégier par le curé de Saignelégier (Joseph-Servais Maître) et les commissaires adjoints: le desservant des Breuleux (Pierre-Joseph Bron) et celui des Pommerats (Pierre-Ignace-Luc Aubry). Le document lui-même est daté du 16 fructidor an XII ou 3 septembre 1804.

Vu la nature du questionnaire, les considérations faites privilégient ce qui a trait au culte catholique. D'autres aspects de la vie sociale sont évoqués de manière occasionnelle: cultures, élevage, artisanat, etc. Mais il faut se garder de chercher dans ce document une description exhaustive de la situation dans le canton de Saignelégier en ce début de XIXe siècle, à l'issue de la Révolution. Il s'agit des réponses des curés de la région à un questionnaire préétabli, marqué notamment par le souci du maintien de l'ordre public et le souvenir de certaines interdictions de l'époque révolutionnaire (processions, rassemblements publics, messe de minuit à Noël, croix le long des chemins, etc.) Elles devraient être non seulement comparées à ce qui est dit dans l'enquête par leurs confrères des autres cantons, mais replacées en outre dans un contexte plus vaste[4].

1. La paroisse de Saignelégier et ses succursales

Appelé auparavant «Franche Montagne» *(Mons liber)*, le canton de Saignelégier comprend en 1804 une paroisse de seconde classe, Saignelégier[5], et sept succursales: Montfaucon, Le Noirmont, Les Bois, Les Breuleux, Les Pommerats, Les Genevez, Lajoux (les deux dernières adjointes récemment au canton de Saignelégier). Lajoux, qui n'avait pas de curé propre avant la réorganisation, vient d'être érigée en succursale; elle disposait déjà d'une chapelle dans laquelle on célébrait la messe.

Avant la Révolution, l'évêque de Bâle était à la fois le seigneur territorial et l'évêque de toutes ces communautés. Il avait en outre le droit de présenter le curé (droit de collation), sauf aux Breuleux, dont les paroissiens étaient les collateurs, et aux Genevez, dont le curé était un religieux de l'ordre de Prémontré, choisi par l'abbé de Bellelay (et institué par l'évêque de Bâle).

Une chapelle *(capella)*, dédiée à saint Charles Borromée, avait été érigée à proximité de Saignelégier (vers 1620); son chapelain était présenté par le magistrat de la Franche Montagne et venait en aide au curé de la paroisse. On ne peut plus y célébrer la messe, car elle est interdite au culte[6].

Les habitants de La Bosse (communauté du Bémont) ont un oratoire *(oratorium)*, dans lequel les fidèles se réunissent occasionnellement pour prier; mais comme il n'a pas d'autel consacré, on n'y célèbre jamais la messe.

Quelques remarques sont faites à propos de modifications aux limites paroissiales.

Le seul changement intervenu après la Révolution est le rattachement à la succursale des Pommerats, de la partie de la paroisse de Goumois nouvellement adjointe au département du Haut-Rhin, soit la partie du village de Goumois située sur la rive droite du Doubs, la communauté de Vautenaivre et quelques autres fermes et maisons dispersées. Mais il serait également souhaitable que le Moulin Jeannottat et la ferme Sous-la-Roche, non encore rattachés à la succursale des Pommerats, comme le reste de la communauté de Malnuit dont ils font partie, le soient également, plutôt que de dépendre de la succursale de Montfaucon; lesdits lieux ne sont en effet qu'à une lieue des Pommerats, mais à une lieue et demie de Montfaucon.

Un autre souhait est exprimé par les commissaires ecclésiastiques du canton de Saignelégier: que le Cerneux-Veusil soit détaché de la paroisse de Saignelégier et rattaché à la succursale des Breuleux. Ce hameau d'une vingtaine de maisons, distant de Saignelégier de plus de deux lieues, n'est en effet qu'à une lieue des Breuleux, et ses habitants, séparés par d'autres paroisses de la leur, doivent être desservis au spirituel par Les Breuleux[7].

Un bref aperçu historique évoque la charte de l'évêque Imier de Ramstein de 1384 et rappelle comment les différentes paroisses ont vu successivement le jour: Montfaucon, la première et la paroisse-mère *(prima et parens)* de toutes les paroisses; l'érection d'une chapelle, puis l'installation d'un curé à Saignelégier qui devient alors la tête du canton *(caput totius tractus)*, enfin l'érection, en raison de l'augmentation du nombre d'habitants, des paroisses du Noirmont, des Bois, des Breuleux (1664), des Pommerats (1783)[8]. Il est vraisemblable que la paroisse des Genevez, dépendant du monastère de Bellelay, soit apparue plus tôt *(prius extitisse)*.

2. Données démographiques, économiques et climatiques

Une section importante est consacrée au nombre d'habitants et aux distances qui séparent les villages *(pagus)*, les hameaux *(viculus)*, les fermes *(villa)* et les moulins *(molendinum)* de leur église respective; elles sont indiquées en lieues, la lieue *(leuca)* correspondant à la distance parcourue en une heure[9].

Paroisse de Saignelégier[10]

Communauté de Saignelégier: Village de Saignelégier. Hameau Sous la Neuvevie 1/4 [lieue]. Village Les Cerlatez 3/4. Hameau Le Chaumont 1. Hameau La Gruere 1 1/4. Hameau La Grande Teure 1. Hameau La petite Teure 1. Ferme La Combe 3/4. Ferme La Vacherie 1. Nombre d'habitants de la communauté de Saignelégier: 563.

Partie de la communauté du Bémont, comprise dans la paroisse de Saignelégier: Village Le Bémont 1/4. Hameau Sous Le Bémont 1/4. Hameau La Bosse 1/2. Hameau Pressalet dessus 3/4. Hameau Les Cuffattes 1/2. Village Les Rouges-Terres 1. Hameau La Neuvevelle 1 1/4. Ferme Le Cerneux 1/2. Ferme Le Droit 1 1/4. Ferme Sur le Crâs 1 1/4. Moulin Les Seignes 1 1/4. Nombre d'habitants de cette partie de la communauté: 556.

Partie de la communauté de Muriaux, comprise dans la paroisse de Saignelégier: Village de Muriaux 1/4. Hameau Derrier la Tranchier 1/4. Village Les Esmi-bois 1/4. Hameau Les peux 1. Hameau Les Escarts 3/4. Village Les Cheneviéres 3/4. Le Cerneux es-Veusils 2 1/4. Moulin La Rechatte 1/2. Moulin Sur les Saignes 1. Nombre d'habitants de cette partie de la communauté: 512.

Nombre d'habitants de toute la paroisse de Saignelégier: 1631.

Succursale de Montfaucon

Communauté de Montfaucon: Village de Montfaucon. Village Prés petijean 1/4 [lieue]. Hameau La Vacherie 1/4. Hameau Froidevaux 1/2. Moulin Pleinesaigne 1/2. Ferme Montsenez et la Combe 3/4. La Chauseliére 3/4. Ferme Les Tounez 1/2. Ferme Les Peingnieres 1/2. Ferme Montbovat dessus 3/4. Ferme Montbovat dessous 3/4. Ferme Bois derrier 1. Ferme La Paturatte 1. Ferme Les Mottes 1. Ferme La grande pature 1 1/4. Hameau Le
péchez 1/4. Nombre d'habitants de la communauté de Montfaucon: 461.

Partie de la communauté ou de l'annexe Le Bémont: Hameau Les Communances dessus 1/2. Village Les Communances dessous 1/2. Ferme Jean d'Abel 3/4. Nombre d'habitants: 76.

Communauté ou annexe Les Enfers: Village Les Enfers 1/4. Nombre d'habitants: 145.

Communauté de Cernievilers: Hameau Cernievilers 1/2. Hameau Patalour 1/2. Ferme Les Cerneux 1. Nombre d'habitants: 52.

Partie de la communauté de Malnuit: Ferme Sous la Roche 1 1/4. Hameau Moulin Jeannotat 1 1/2. Nombre d'habitants: 20.

Nombre d'habitants de la succursale de Montfaucon: 742[11].

Succursale du Noirmont

Communauté du même nom: Village Le Noirmont. Village Peupequignat 1/2 [lieue]. Ferme Les Combes 1/4. Hameau Creux des Biches 3/4. Ferme Peu des vaches 3/4. Ferme Sur le Peux 1. Hameau Cerneux Joly 3/4. Ferme Chez le Coignai 3/4. Village Les Barrieres 3/4. Hameau Les Esserts 1/4. Hameau Sous le Tarraux 1/4. Hameau La Bouege 1 1/2. Hameau Derrier la Roche 1 1/2. Hameau Cerneutat 1. Hameau Cerneux Crétin 3/4. Hameau Sous les Craux 1/2. Hameau Saigne és femmes 1/2. Ferme Les Côtes 1/4. Ferme Les Côtes faivais 1/2. Ferme Les Côtes poulat 1/2. Ferme Lesprés 1/2. Nombre d'habitants: 920.

Communauté ou annexe le peuchappatte: Village Peuchappatte 1. Nombre d'habitants: 80.

Nombre d'habitants de la succursale du Noirmont: 1000.

Succursale des Bois

Elle ne constitue qu'une seule communauté: Village Les Bois. Village Peuclaude 1/2 [lieue]. Village Préslats 1/2. Hameau Bouechet 1/2. Village

Cerneux Godat 1/2. Village Esserdils 1 1/2. Hameau Sous le rang 1/4. Hameau Les Rosez 1/4. Ferme Maison Rouge 1/4. Hameau Sous le Mont 1/4. Ferme La Cernie villa 1. Ferme Laguile 1. Ferme Fromont 1. Ferme-moulin La mort 1 1/2. Hameau Esvallevrins 1. Hameau Présderriers 3/4. Ferme Crasbreulai 1/4. Hameau Cerneux au maire 1/2. Ferme Chez Erard 1/2. Ferme Cerneux dessous 1/2.

Nombre d'habitants de la succursale précitée: 1122.

N.B. L'administrateur de cette succursale se trouve à proximité du comté de Neuchâtel et du canton de Courtelary, habités par des protestants, mais où résident environ deux cents catholiques, que l'administrateur précité est tenu de desservir par charité.

Succursale des Breuleux

Communauté des Breuleux: Village Les Breuleux. Village Les Vacheries 1/2 [lieue]. Hameau Peuparat 3/4. Hameau Peugirard 3/4. Hameau Derrier Chaleri 3/4. Hameau Les fonges 1. Hameau Les Ravières 3/4. Ferme Prés garçons 3/4. Hameau Surangosse 3/4. Hameau Les Envers 1. Nombre d'habitants: 530.

Communauté ou annexe la Chaux: Village La Chaux 3/4. Hameau La Bamatte 1. Moulin La Combe 1 1/4. Ferme La Neuve maison 1. Ferme Le petit Chaumont 1 1/4. Ferme Les Cerneux 1 1/4. Nombre d'habitants: 180.

Annexe Roselet, partie de la communauté de Muriaux: Village Le Roselet 3/4. Hameau Le Peux 3/4. Nombre d'habitants: 111.

Nombre d'habitants de la succursale des Breuleux: 821.

N. B. L'administrateur de cette succursale se trouve à proximité du canton de Courtelary, habité par des protestants, mais où résident environ deux cents catholiques, que l'administrateur précité est tenu de desservir par charité.

Succursale des Pommerats

Communauté des Pommerats: Village Les Pommerats. Hameau Le Pressalet dessous 1/2 [lieue]. Hameau Les Plainbois 3/4. Nombre d'habitants: 201.

Communauté ou annexe de Malnuit: Hameau Les Bois montjoie 1. Ferme Combe Elizabeth 1 1/4. Ferme Les Saignolets 1. Chez le forrétier 1. Nombre d'habitants: 41.

Communauté ou annexe de Vautenaivre: Village Vautenaivre 3/4. Ferme Présbaugourd 1 1/4. Hameau Baugourd 3/4. Hameau Le Rang et sous le Rang 3/4. Nombre d'habitants: 92.

Partie de la communauté ou annexe de Goumois: Partie du village de Goumois 1. Ferme La Vouechatte 1. Moulin Sous le Chataux 1 1/4. Moulin Theuserret 1. Hameau Belfond 3/4. Nombre d'habitants: 78.

Nombre d'habitants de la succursale précitée: 412.

Succursale des Genevez

Village Les Genevez. Hameau Présdame 1/4 [lieue]. Hameau Les Vacheries Maillard 1/2. Ferme Chez Sémon 1/2. Ferme Chez Gilbert 1/2. Ferme Chez Valbert 3/4. Hameau Les Bois Rebetez 1. Ferme Les joux 1 1/4. Ferme Les Vaux 1. Ferme Chez le sire 1 1/4. Ferme Chez Abry 1 1/4. Ferme Le Creux 1.

Nombre d'habitants de l'église succursale et de la communauté: 483.

N. B. A proximité des Genevez existe un édifice, autrefois le monastère de Bellelay, dans lequel habitent plusieurs catholiques. Bien que ce lieu soit situé dans la communauté de Sécour, comme cette communauté n'a pas de curé catholique et que les habitants de Bellelay ont toujours été paroissiens des Genevez (leur nombre et celui des fermes voisines peut atteindre une centaine), il est nécessaire que l'administrateur précité des Genevez les desserve au spirituel et que ledit lieu de Bellelay et les fermes environnantes soient rattachés à cette paroisse.

Succursale de Lajoux

Communauté de Lajoux: Village La joux. Village Fornet dessus 1/2 [lieue]. Ferme La Saigne 1. Moulin Sous le Cras 1/2. Ferme Sur les Roches 1 1/4. Village Sous les Cerneux 1. Hameau Les Vacheries Jean 1/2. Ferme Le Paigre 1.

Nombre d'habitants de la succursale et de la communauté: 404.

N. B. L'administrateur de cette succursale doit subvenir aux besoins spirituels de plusieurs catholiques qui demeurent dans le voisinage, une région habitée par les protestants.

Somme récapitulative des habitants du canton de Saignelégier

La paroisse de Saignelégier comprend 1631 habitants. Succursale de Montfaucon: 742[12]. Succursale du Noirmont: 1000. Succursale des Bois: 1122. Succursale des Breuleux: 821. Succursale des Pommerats: 412. Succursale des Genevez: 483. Succursale de Lajoux: 404.

Soit en tout 6615 habitants[13], y compris cinq protestants et environ vingt anabaptistes.

La pauvreté et les dettes accablent la majeure partie de ces habitants: rares sont les riches, peu nombreuses les fortunes moyennes; la plupart se nourrissent de pain noir et d'un peu de lait.

La terre est fertile en orge *(hordeum)* et en avoine *(avena)*, mais produit peu de blé *(triticum)*; partout prévalent les prés et les pâturages. La plupart des gens se consacrent à l'élevage du bétail et à sa vente; c'est là le pilier essentiel de l'activité commerciale et l'unique source de richesse. Beaucoup sont cependant experts dans l'art de fabriquer les montres de toutes sortes, qu'ils exportent au dehors *(in regiones extraneas)*, ce qui donne lieu à un commerce utile pour le canton. Grâce à la culture du lin *(lini ferax est regio)*, les femmes, les jeunes filles et les enfants les plus pauvres peuvent s'adonner au tissage, ce qui soulage leur indigence.

Les gouvernants devraient bien se soucier de donner quelque travail aux habitants de la région et des moyens de gagner leur vie.

Les conditions climatiques sont rigoureuses. En été, dans cette terre couverte de forêts, les pâturages verdissent, mais en hiver, saison *qui dure la majeure partie de l'année*, l'accès d'une succursale à l'autre est rendu très difficile, voire souvent impossible, en raison de l'amas de neige, du froid intense, des vents impétueux, de la bise mordante.

Il n'y a ni rivière, ni torrents, à peine quelques sources, si bien que les habitants recueillent les eaux de pluie dans des citernes. Seul le bas de la montagne est arrosé par le Doubs.

3. Le personnel ecclésiastique dans le canton de Saignelégier en septembre 1804[14]

1. *Joseph-Servais Maître (1741-1817)*, de Saint-Ursanne, curé de Saignelégier (1772-1775, curé de Vermes; 1775-1813, curé de Saignelégier).

2. *Jean-Germain Contin (1775-1864)*, de Courtételle, vicaire à Saignelégier (1803-1814, vicaire à Saignelégier; 1814-1864, curé de Saignelégier).

3. *Pierre-Ignace Farine (1759-1818)*, du Péché (paroisse de Montfaucon), desservant de la succursale de Montfaucon (1797, 1801-1802, 1803-1818, administrateur, puis curé de Montfaucon).

4. *François-Xavier Jeanbourquin (1748-1807),* de La Bosse (paroisse de Saignelégier), desservant de la succursale du Noirmont (1802-1804[15], 1804-1807, administrateur, puis curé du Noirmont).

5. *Joseph-Luc Lhoste (1768-1829),* de Porrentruy, desservant de la succursale des Bois (1795-1803, 1804-1829, administrateur, puis curé des Bois).

6. *Pierre-Joseph Bron (1740-1814),* de Charmoille, desservant de la succursale des Breuleux (1768-1770, 1771-1809, administrateur, puis curé des Breuleux; 1809-1814, curé d'Alle).

7. *Pierre-Ignace-Luc Aubry (1745-1817)*, de Montfaucon, desservant de la succursale des Pommerats (1786-1817, curé des Pommerats).

8. *Hermann-Joseph Voirol (1751-1827),* des Genevez, en religion Père Grégoire (ex-prémontré de Bellelay), desservant de la succursale des Genevez (1803-1817, curé aux Genevez).

9. *Hermann-Joseph Rebetez (1758-1827)*, du Prédame (paroisse des Genevez), en religion Père Etienne (ex-prémontré de Bellelay), desservant de la nouvelle succursale de Lajoux (1803-1827, curé de Lajoux).

Le vicaire de Saignelégier, encore jeune en 1804 (28 ans), n'est cependant pas très solide de constitution. Le curé et les desservants des autres succursales sont un peu plus âgés: entre 37 et 63 ans. Certains jouissent encore d'une excellente santé: Jeanbourquin (56 ans), Lhoste (37 ans), Aubry (58 ans); plusieurs d'entre eux sont diminués par la vieillesse ou les infirmités: Maître (63 ans), Pierre-Ignace Farine (45 ans), Bron (63 ans), Voirol (53 ans), Rebetez (46 ans).

Il y a en outre trois prêtres sans fonctions, âgés respectivement de 64, 66 et 56 ans, qui viennent en aide, dans la mesure où leur santé le leur permet, au desservant de leur lieu de résidence: *Jacques-Ignace-François Farine (1740-1821)*, de Montfaucon, en religion Père Ambroise (ex-cistercien de Lucelle), demeurant à Saignelégier; *Pierre-Joseph Froidevaux (1737-1813),* des Breuleux, demeurant aux Breuleux; l'ancien chapelain de Saint-Ursanne, *Joseph-Ignace-Henri Guerry (1748-1811),* de Saignelégier, demeurant à Saignelégier, semble, lui, jouir d'une très bonne santé (il est aussi un excellent chanteur).

4. Les revenus des curés et des fabriques d'église

Avant la Révolution, les revenus des curés provenaient de la perception de la dîme *(quarta decimalis)*, des biens dotaux[16] et du casuel (émoluments à caractère aléatoire, appelés aussi droits d'étole, que le clergé reçoit à l'occasion de certaines fonctions sacrées, telles que baptêmes,

mariages, funérailles, processions, etc.)[17] Ces sources de revenus étaient identiques dans toutes les paroisses du canton. Seules exceptions: les curés du Noirmont et des Bois recevaient de l'évêque des revenus *(competentiae)* en grains; le curé des Pommerats percevait *sexdecim aureos* (16 pièces en or?) de sa communauté.

Sous l'Ancien Régime, les revenus principaux du casuel, fixés dans les *rôles* paroissiaux communs aux six paroisses de la Franche Montagne (Saignelégier, Montfaucon, Le Noirmont, Les Bois, Les Breuleux, Les Pommerats)[18], se décomposaient comme suit:

A) Lors du décès de n'importe quel fidèle, le montant perçu par le curé s'élevait à 35 sous bâlois *(asses basileenses)*, ce qui équivaut à environ 3 livres françaises *(librae gallicae)* et 10 sous *(asses gallici)*; en outre, les trois dimanches suivant le décès, la parenté du défunt était tenue d'offrir au curé trois pains de *prix modique*. Si la messe des funérailles était chantée, il fallait payer en plus 15 sous bâlois, soit environ 1 livre française et 10 sous. Pour la célébration d'une messe anniversaire fondée pour les défunts, le célébrant percevait (de la fabrique) 2 livres françaises pour une messe chantée, 1 1/2 livre pour une messe non chantée[19]. Aux Genevez et à Lajoux, on donnait pour une messe fondée non chantée 15 sous français; il n'y avait pas de fondation de messes chantées.

B) Pour les mariages: 30 sous bâlois, soit environ 3 livres françaises.

C) Pour les processions extraordinaires (c'est-à-dire autres que celles qui sont prévues à la Fête-Dieu, etc.): au lieu de résidence, 10 sous bâlois, soit environ 1 livre française; en dehors du lieu de résidence, 10 sous bâlois supplémentaires par lieue. Pour le chant du *Salve*[20], au chevet d'une personne à l'article de la mort, 5 sous français. Pour une bénédiction: au lieu de résidence, 10 sous français; en dehors, presque 20 sous. En outre, aux fêtes principales de l'année liturgique (Noël, Pâques, Pentecôte, Toussaint), chaque communiant offrait (!) 4 deniers français *(denarii gallici)*.

D) A la place des amendes perçues autrefois par le curé pour les délits graves commis par l'un ou l'autre de ses paroissiens (adultère, etc.)[21] et qui ont été supprimées, chaque desservant reçoit de la fabrique environ 8 livres françaises.

A noter que pour les funérailles des enfants et les baptêmes, on ne devait pratiquement rien débourser *(vix quidquam solvebatur)*.

Dans chaque paroisse, il y avait une fabrique, organe représentatif de l'église, chargé d'administrer les biens qui lui sont affectés et de pourvoir matériellement à l'exercice du culte. Ses revenus provenaient de sources diverses: cens perçus sur les terres, intérêts des rentes constituées, etc. C'est elle qui gérait les capitaux de fondations de messes anniversaires

pour les défunts. Pour un anniversaire avec messe chantée *(cantata)*, il s'élevait à 90 livres françaises, avec messe lue *(privata)* à 60 livres.

Les revenus annuels moyens des curés et des fabriques dans la Franche Montagne des Bois avant la Révolution sont évalués comme suit par les commissaires (les chiffres sont donnés en livres françaises ou *librae gallicae*):

Paroisses	Curé Revenus annuels	Curé Casuel	Fabrique Revenus annuels
Saignelégier [22]	2000	80	600
Montfaucon	1245	70	510
Le Noirmont	1848	80	1175
Les Bois	1800	90	500
Les Breuleux	1250	70	400
Les Pommerats	1105	24	100
Les Genevez	inconnus (perçus par Bellelay)	36	inconnus[23] (maigres revenus)
Lajoux	inconnus (perçus par Bellelay)	27	inconnus (maigres revenus)

Après la Révolution, tout ce système traditionnel de rétribution est complètement bouleversé. Désormais, une *pension* de 1000 livres est en principe prévue pour les curés de seconde classe, résidant sur le territoire français; quant au traitement des desservants, il devrait être assumé par les communes.

Selon les réponses faites à l'enquête, la situation financière des prêtres du canton de Saignelégier est la suivante à l'automne 1804.

Quatre d'entre eux ont reçu du gouvernement des lettres leur promettant la perception d'une pension fixe: le tiers de 1000 livres françaises pour Joseph-Servais Maître (curé de Saignelégier) et Jacques-Ignace-François Farine (retraité), le tiers de 800 livres françaises pour François-Xavier Jeanbourquin (desservant du Noirmont) et Pierre-Ignace-Luc Aubry (Les Pommerats); mais jusqu'ici, ils n'ont rien vu venir *(sed nihil adhuc perceperunt)*.

Les autres perçoivent quelques émoluments de leur communauté: Montfaucon: 20 *aurei gallici* (pièces d'or?); Le Noirmont: 20 *aurei gallici*; Les Bois 700 *librae gallicae*; Les Breuleux: 18 *aurei gallici*; Les Pommerats: 300 *librae gallicae*; Les Genevez: 16 *aurei gallici*; Lajoux: 20 *aurei gallici*. Toutes ces sommes sont promises, mais à peine versées *(promissa, sed vix soluta)*. A l'exception d'un modeste casuel, les ministres du culte ne perçoivent plus rien sur les revenus des fondations, dont les capitaux et les intérêts ont été versés aux administrateurs des biens nationaux. Les biens dotaux ont tous été aliénés.

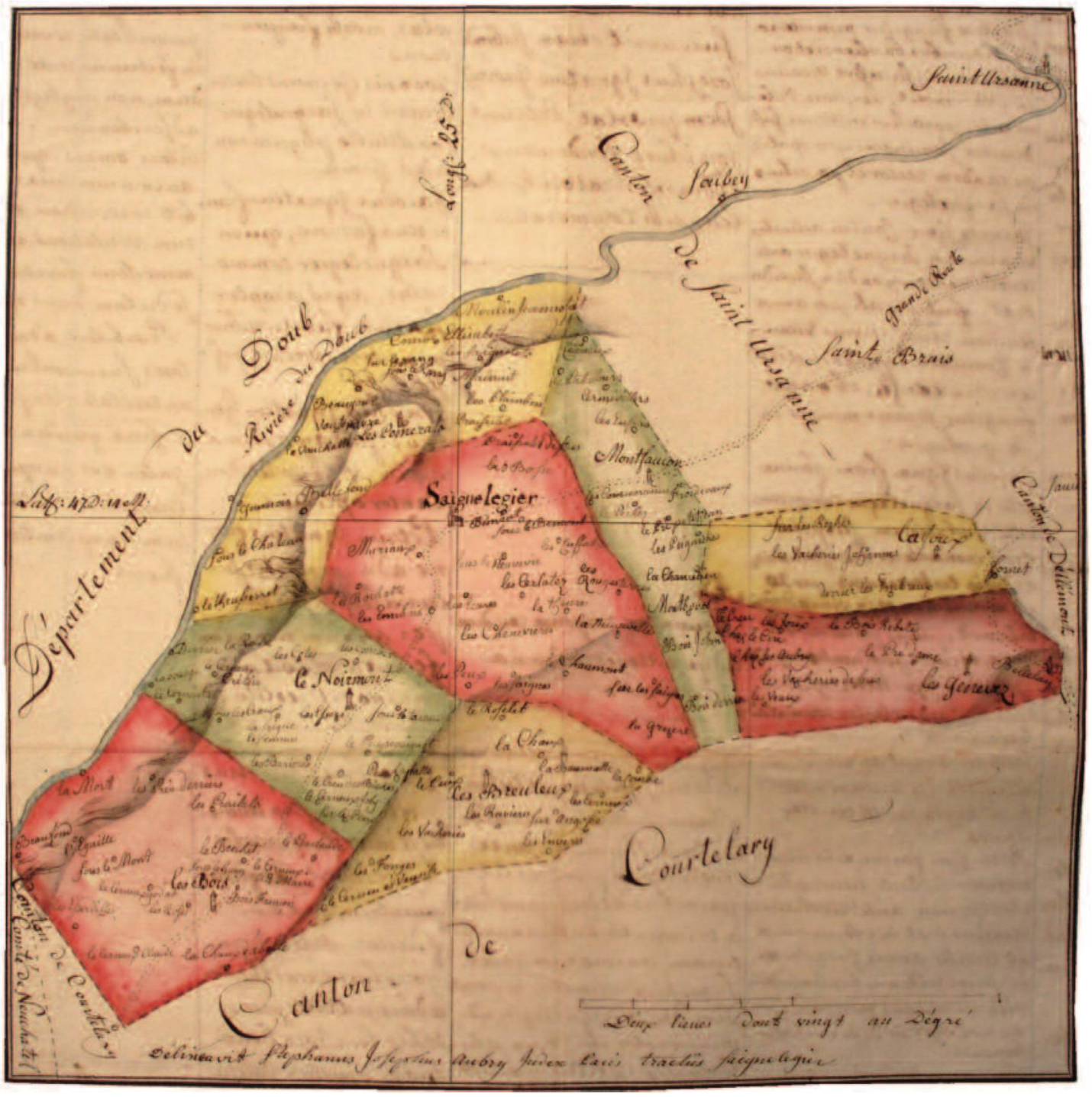

Carte du canton de Saignelégier en 1804. (Strasbourg, Archives de l'archevêché).

5. Etat des églises et des presbytères

L'église de la communauté de Saignelégier devrait être blanchie à l'intérieur, mais surtout agrandie de manière à pouvoir accueillir tous les paroissiens; actuellement, elle peut décemment en contenir 800, alors que leur nombre dépasse 1600. C'est pourquoi, déjà avant la Révolution, l'évêque avait décrété d'ériger une nouvelle paroisse dans la communauté de Saignelégier pour remédier à l'exiguïté de son église[24]. Les églises des autres succursales sont aussi trop petites en comparaison du nombre d'habitants. Si elles ont besoin de réparations, celles-ci peuvent être effectuées à moindres frais.

Toutes les succursales disposent d'un presbytère, sauf celles des Genevez (dont le curé résidait autrefois à Bellelay) et de Lajoux (récemment érigée); les paroissiens de ces deux succursales mettent cependant une maison à la disposition des desservants. Le presbytère de Saignelégier est dans un état caduc et aurait besoin d'être restauré de fond en comble; mais puisque le curé n'y réside pas et qu'il est occupé par l'instituteur, rien ne presse… A Montfaucon, bien que nouvellement construit, il a besoin de grandes réparations, tout comme au Noirmont. Aux Bois, il est en train d'être reconstruit, après un incendie survenu il y a peu de temps, et pourra être mis prochainement à la disposition du desservant. Presque tous les presbytères disposent d'un jardin, à l'exception de ceux des succursales de Montfaucon et du Noirmont, où les étables adjacentes ont aussi été aliénées ou vendues.

6. Religiosité et moralité publique

Dans ce canton, on a toujours professé la religion catholique, avant la Révolution et aujourd'hui encore. Elle tient grandement au cœur de chacun et est cultivée avec le plus grand soin *(omnibus summopere cordi est curaque illius potissima)*; les quelques «altérations et défauts» *(maculae et rugae)* contractés par certains durant la Révolution sont encore présents, mais on a l'espoir qu'avec le temps ils disparaîtront.

La conduite de beaucoup ne concorde pas avec leur foi, et c'est peu dire que ce phénomène s'est sensiblement aggravé durant la Révolution. Les abus à réprimer dans ce canton, et qui mériteraient d'être pris sérieusement en considération par les autorités publiques, sont nombreux: paresse, mendicité, liberté d'oser impunément n'importe quoi. Les réunions et les sorties nocturnes des jeunes filles et des jeunes gens, l'absentéisme scolaire, la fréquentation excessive des débits de boisson, surtout dans les fermes et les endroits écartés, ont des issues ruineuses et fatales et contribuent grandement à la perversité des mœurs.

De son côté, la population se plaint grandement de devoir payer pour les mandats épiscopaux et les onctions sacrées (lors des tournées de confirmation accomplies par l'évêque), alors qu'autrefois il ne fallait rien débourser.

Il serait souhaitable que les lois civiles relatives au mariage concordent avec les lois ecclésiastiques, pour éviter bien des doutes et des divergences d'opinions (la chose n'est pas dite, mais il s'agit des conceptions relatives à la nature et à la durée du lien conjugal, remises en question à la Révolution).

Sans lien direct avec ce qui vient d'être dit, une question porte sur la vaccination contre la variole. Cette pratique nouvelle est assez bien acceptée dans le canton de Saignelégier (ce qui n'est pas toujours le cas dans d'autres cantons)[25].

7. La célébration des fêtes liturgiques

Toutes les fêtes sont célébrées dans chaque église de ce canton selon le rite de l'église romaine.

Il n'y a pas d'autres fêtes principales que celles qui sont en usage en France *post eorum reductionem*, c'est-à-dire après la réduction du nombre de fêtes religieuses chômées[26].

Parmi les fêtes principales, il y a la fête patronale de chaque église. Selon un bref du souverain pontife, elle doit être célébrée le dimanche le plus proche de sa date au calendrier. Néanmoins, il n'a pas été possible jusqu'ici de persuader les gens de renoncer à l'ancienne coutume de célébrer ces fêtes le jour même.

A Saignelégier avait lieu, le deuxième dimanche d'octobre, la fête ou commémoraison de saint Vénuste, martyr, dont les saintes reliques, rapportées (des catacombes) de Rome il y a soixante ans, avaient disparu à l'époque de la Révolution et dont *on ignore encore en quel lieu elles ont été déposées*[27].

Dans le canton, il n'y pas de lieu de dévotion à un saint particulier qui attirerait les foules. Les plus grands rassemblements ont lieu dans l'église paroissiale de Saignelégier, lors de la fête principale de la confrérie du Scapulaire, le troisième dimanche de juillet *(occasione festi principalioris seu indulgentiarum confraternitatis scapularis)*[28]. Ce qui n'allait pas sans abus auxquels il faudrait remédier: désertion de l'église paroissiale propre, beuveries, rixes, flâneries hasardeuses *(evagationes periculosae)* des jeunes sous prétexte de piété.

En vertu d'une faculté accordée par l'évêque, le rituel bâlois est en usage dans toutes les églises du canton; du reste, pour autant que l'on sache,

affirment les commissaires, le rituel bâlois et le rituel strasbourgeois concordent entre eux[29].

8. Prédication, catéchèse, adoration du Saint-Sacrement, processions[30]

La prédication a lieu au minimum deux fois par mois dans chaque église du canton, ainsi que le catéchisme, qui s'adresse aussi bien aux adultes qu'aux enfants. En Carême, leur nombre s'intensifie. En outre, durant la période scolaire, le catéchisme se déroule presque chaque semaine à l'école et, durant le Carême, trois fois par semaine à l'église.

Le *Vénérable* (Saint-Sacrement) est exposé publiquement dans toutes les paroisses durant toute l'octave de la Fête-Dieu; l'adoration prend place entre les matines et les vêpres; elle est accompagnée de la bénédiction avec le Saint-Sacrement. En outre, dans la plupart des églises, le Saint-Sacrement est exposé le deuxième dimanche du mois (en hiver, durant l'office du matin; en été, à l'issue des vêpres).

A Saignelégier, une procession avec le *Vénérable* a lieu le jour de la fête du *Très Saint Corps du Christ* (Fête-Dieu) et le deuxième dimanche du mois en été (en lien avec l'exposition du Saint-Sacrement); dans ce dernier cas, elle reste dans les limites de la localité *(tantum ipsum pagum circumeundo)*. A la Saint-Marc (25 avril), la procession fait le tour de l'église. Lors des rogations, qui ont lieu les trois jours qui précèdent l'Ascension, on se rend en procession, le premier jour à l'oratoire de La Bosse, le second à la croix des Emibois, le troisième dans le village même.

Il en va de même dans les autres succursales, excepté aux Bois, aux Genevez et à Lajoux, où il n'y a ni exposition du Saint-Sacrement, ni procession le second dimanche du mois. Toutefois, aux Bois, chaque dimanche, à l'issue des vêpres, la bénédiction est donnée avec le ciboire.

Le jour de Noël, la messe est célébrée à minuit dans chaque église, si du moins elle n'est pas interdite par les autorités civiles. L'autorisation de biner (célébration de deux messes, le même jour, par le même prêtre) n'est concédée à aucun prêtre; cette disposition n'a jamais été en usage dans le diocèse de Bâle.

A Montfaucon et aux Breuleux est pratiquée la dévotion publique au chemin de croix. Presque chaque église[31] possédait son chemin de croix. Dans chaque localité *(pagus)*, hameau *(viculus)* et ferme *(villa)*, il y a aussi des croix le long des chemins, dont le nombre est impossible à déterminer.

La pratique des indulgences est aussi abordée: elles sont attachées aux chemins de croix, aux *autels privilégiés*[32] et à la fréquentation des confréries (voir sous § 9)[33]. Le desservant de la succursale des Genevez tient de bonne source que des indulgences plénières étaient accordées à son église le second dimanche après l'Epiphanie, lors de la fête du *Très Saint Nom de Jésus*, et le dimanche où était célébrée la fête du *Très Saint Nom de Marie* (fixée en principe au 12 septembre).

9. Saints patrons des églises et confréries[34]

Paroisse et succursales[35]	Patron principal de la paroisse et du maître-autel	Patrons des autels latéraux[36]	Confréries
Saignelégier[37]	Notre-Dame de l'Assomption	Scapulaire du Carmel), Rosaire (Notre-Dame du Rosaire), Nicolas, Jean-Baptiste	Scapulaire[38] Rosaire[39]
Montfaucon	Jean-Baptiste	1. Sainte Foi 2. Rosaire	Rosaire
Le Noirmont	Hubert	1. Rosaire 2. Radegonde	Rosaire
Les Bois	Sainte Foi	1. Rosaire 2. Nicolas	Rosaire
Les Breuleux	Joseph, époux de la Vierge Marie	1. Rosaire 2. Jean-Baptiste et Antoine ermite	Rosaire Saint-Sacrement
Les Pommerats	Pierre et Paul	1. Vierge Marie 2. Jean Népomucène	
Les Genevez	Marie-Madeleine	1. Joseph, époux de la Vierge Marie 2. Anne, mère de la Vierge Marie	Saint-Nom-de-Jésus
Lajoux (chapelle)	Présentation de la Vierge Marie au Temple	[aucun]	

A Saignelégier – mais cela vaut aussi partiellement pour les autres succursales – les confrères du Rosaire se réunissent le premier dimanche du mois après les vêpres, ceux du Scapulaire le troisième dimanche du mois. Ces réunions consistent en récitation de prières (rosaire, etc.) et en processions; la bénédiction était donnée avec la croix. Un sermon était prononcé à l'occasion de la fête principale de la confrérie; celle du Saint-Scapulaire avait lieu le troisième dimanche de juillet, celle du Saint-Rosaire le premier dimanche d'octobre[40].

Le nombre des confrères et des consœurs est impossible à déterminer, car on ne faisait pas mention, dans les registres, du décès de ceux qui s'étaient inscrits. Chaque année, une cinquantaine de nouveaux membres, voire une centaine, originaires des diverses succursales du canton, adhéraient à la Confrérie du Scapulaire de Saignelégier.

BIBLIOGRAPHIE[41]

BANDELIER André, *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin. Un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814. L'Evêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne,* Neuchâtel 1980.

KAMMERER Louis, *La réorganisation concordataire dans le diocèse de Strasbourg principalement d'après la correspondance de Saurine avec le préfet du Haut-Rhin, 1802-1804*, dans *Archives de l'Eglise d'Alsace 10*, 1990-1991, p. 21-63.

STINTZI Paul, *Die Enquête de l'an XII des Bistums Strassburg und die Schweiz*, dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse 50*, 1956, p. 263-275.

NOTES

[1] Pour le contexte historique général de la période 1800-1814 dans l'ancienne principauté épiscopale de Bâle, consulter les articles du *Dictionnaire historique de la Suisse*, repris dans le *Dictionnaire du Jura* (www.diju.ch), consacrés à: «Bâle (diocèse): 2. L'époque moderne»; «Bâle (évêché): 3. Période française (1792-1815)»; «Haut-Rhin».

[2] *Nouveau dictionnaire de biographie alsacienne,* 32, 1998, p. 3376-3377; Jacques-Olivier Boudon, *Les élites religieuses à l'époque de Napoléon. Dictionnaire des évêques et vicaires généraux du Premier Empire*, Paris 2002, p. 247-248.

[3] Les *annexes* sont les petites communes, sans prêtre qui y réside et qui sont rattachées pour l'exercice des fonctions curiales à l'église paroissiale ou succursale la plus proche. Sur le nouveau découpage administratif et les réticences qu'il suscite, voir Bandelier, *Porrentruy, sous-préfecture du Haut-Rhin. Un arrondissement communal sous le Consulat et l'Empire, 1800-1814. L'Evêché de Bâle et le pays de Montbéliard à l'époque napoléonienne,* Neuchâtel 1980, p. 298.

[4] Le présent article a uniquement pour but de présenter de manière synthétique les réponses à l'enquête de 1804. Pour une présentation plus développée de cette période, il faut se référer à l'ouvrage fondamental d'André Bandelier, *Porrentruy*; la question des cultes (catholiques, luthériens, cultes minoritaires) y est traitée aux p. 291-319 (p. 588-594: carte, liste des communes, liste des paroisses et succursales catholiques de l'arrondissement de Porrentruy, dont fait alors partie le canton de Saignelégier).

[5] La seule communauté à avoir aussi un nom allemand: *Saignelegier aliqui Leichtmaß germanice vocant; levis palus latine communiter dicitur.*

[6] L'interdit est levé verbalement pour une année en 1806, et par écrit en 1810; voir Jean-Pierre Renard, *L'ancienne chapelle Saint-Charles-Borromée de Saignelégier. < I. > Sa fondation au début du XVIIe siècle. < II. > Histoire d'un lieu de culte, de son utilisation, de sa disparition*, dans *L'Hôtâ*, 2000, N° 24, p. 23-40, et 2001, N° 25, p. 83-102.

[7] Par arrêté de l'évêque de Strasbourg du 30 janvier 1808, en exécution du décret du 30 septembre 1807, le hameau du Cerneux-Veusil, déjà détaché de la paroisse de Saignelégier par une

disposition épiscopale antérieure, a été définitivement réuni à la succursale des Breuleux par décret impérial du 28 août 1808 (Strasbourg, Archives départementales du Bas-Rhin, 1 V 263, p. 22).

[8] Le Noirmont a été érigé en paroisse en 1596, Les Bois en 1619, Saignelégier et Montfaucon (nouvelle circonscription) en 1629, Les Breuleux en 1661, Les Pommerats en 1783. Voir: Jean-Paul Prongué, *La Franche Montagne de Muriaux à la fin du Moyen Age,* Porrentruy 2000; François Noirjean, *Paroisses, sections et communes*, dans: *1384-1984. Les Franches-Montagnes*, Le Noirmont 1984, p. 51-70; Claude Rebetez, art. *Franches-Montagnes, Les*, dans le *Dictionnaire historique de la Suisse*, Bâle, Hauterive, 2006.

[9] Dans le *Plan de circonscription des paroisses, succursales et annexes à ériger dans le département du Haut-Rhin et proposition des sujets pour les administrer* (document non daté conservé aux Archives départementales du Bas-Rhin à Strasbourg, antérieur à 1804), les chiffres des paroissiens catholiques sont les suivants: Saignelégier, Bémont, Muriaux: 1682; Pommerats, Goumois, Malnuit, Vautenaivre: 455; Les Bois: 969; Breuleux, Chaux: 627; Noirmont, Peuchapatte: 983; Montfaucon, Cerniévillers, Enfers: 627; Genevez: 441; Lajoux: 390. – Selon l'Annuaire du département du Haut-Rhin. Colmar, J. H. Decker et Fils, An XII [1803-1804], le nombre d'habitants dans les communes de la justice de paix de Saignelégier se répartit comme suit: Saignelégier: 500, Bémont: 578, Muriaux: 604, Pommerats: 201, Goumois: 75, Malnuit: 39, Vautenaivre: 104, Bois: 962, Breuleux: 465, Chaux: 162, Noirmont: 916, Peuchapatte: 67, Montfaucon: 433, Cerniévillers: 53, Enfers: 141, Genevez: 441, Lajoux: 390.

[10] Pour les noms de lieu, l'orthographe de l'enquête a été conservée.

[11] Si l'on additionne les chiffres donnés pour chaque communauté, on arrive à un total de 754 habitants.

[12] A corriger en: 754.

[13] Compte tenu de la correction précédente (Montfaucon), le chiffre total s'élève à 6627.

[14] Pour des notices biographiques détaillées, voir Renard, *L'enquête ecclésiastique de l'An XII (1804) dans les cantons de Delémont, Laufon, Moutier, Porrentruy, Saignelégier, Saint-Ursanne (Département du Haut-Rhin)* [ouvrage en préparation; parution prévue en 2009].

[15] Le curé précédent, Louis-François-Zéphirin Copin, est décédé le 10 juin 1804.

[16] Ensemble de biens et de revenus affectés à l'entretien du curé.

[17] Tous ces actes (baptêmes, mariages, décès) sont inscrits selon les règles dans les registres paroissiaux.

[18] Voir Theodor Bühler, *Gewohnheitsrecht und Landesherrschaft im ehemaligen Fürstbistum Basel*, Zurich 1972, p. 50 et 62-64; voir aussi Prongué, *La Franche Montagne de Muriaux,* p. 230-234, 262-267.

[19] Les termes utilisés pour désigner les monnaies le sont tantôt en monnaie de compte, tantôt en monnaie réelle: *asses basileenses* et *asses gallici* (traduit ici par sous bâlois et sous français), *librae gallicae* (expression qui semble désigner le franc français). Sur la confusion des monnaies à cette époque, avant la remise en ordre décidée par la loi du 7 germinal an XI (28 mars 1803), voir l'art. *Monnaie*, dans Jean Tulard (dir.), *Dictionnaire de Napoléon*, Paris 1987, p. 1188-1190.

[20] Il s'agit de l'hymne *Salve Regina* (Nous te saluons, Reine, Mère de miséricorde), la plus connue des antiennes mariales, chantée ou récitée pour clore l'office des Complies, dont l'usage extra-liturgique était très répandu; sa récitation au chevet d'un mourant se justifiait en raison des paroles: *Enfants d'Eve, nous crions vers toi dans notre exil... Toi, notre avocate, tourne vers nous tes yeux de miséricorde et après l'exil de cette vie, montre-nous Jésus, le fruit béni de ton amour.* Voir l'art. *Salve Regina*, dans: *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. 15, 1950, p. 714-724 (H. Leclercq) et dans *Catholicisme*, t. 13, 1993, col. 771-772 (G. Mathon).

[21] Voir Prongué, *La Franche Montagne de Muriaux,* p. 289-292.

[22] Le curé devait partager les revenus du casuel avec le chapelain du lieu (à l'exception des rétributions prévues pour les mariages).

[23] Tous les actes *(instrumenta)* ont été perdus à la Révolution.

[24] En 1783, il a en effet été question d'ériger une nouvelle paroisse, aux Cerlatez d'abord, aux Rouges-Terres ensuite, avant qu'une vicairie perpétuelle ne soit effectivement créée aux Pommerats cette même année 1783 (Louis Vautrey, *Notices historiques sur les villes et villages catholiques du Jura. District des Franches-Montagnes*, Genève 1979, p. 720-722).

[25] Sur ces problèmes sanitaires, voir Bandelier, *Porrentruy*, p. 255-260.

[26] Voir Bandelier, *Porrentruy*, p. 331-342: *Fêtes et calendriers*.

[27] Elles se trouvent à nouveau dans l'actuelle église de Saignelégier (construite en 1927/1928). – Bien qu'il n'y soit pas question du Jura, voir au sujet de ces reliques romaines: Hansjakob Achermann, *Die Katakombenheiligen und ihre Translationen in der schweizerischen Quart des Bistums Konstanz,* Stans 1979 (*Beiträge zur Geschichte Nidwaldens*, 38).

[28] Sorte de «marché-concours» des indulgences attachées à cette célébration! Pour plus de détails sur les indulgences et les confréries, voir plus loin (§ 8 et 9).

[29] Le mot «rituel» désigne l'ensemble des rites à observer par le prêtre dans l'administration des sacrements, etc., ainsi que le livre qui les codifie.

[30] Sur les nombreuses processions, voir Vautrey, *Notices historiques*, p. 685-690.

[31] Le «chemin de croix» *(via crucis)* désigne une cérémonie célébrée pour commémorer la Passion du Christ en évoquant quatorze moments particuliers de celle-ci, et par extension l'ensemble des symboles matériels (tableaux, etc.) marquant les différentes *stations* de la cérémonie.

[32] Autel auquel sont attachées des indulgences particulières en faveur des âmes des défunts pour lesquels on dit la messe; il porte généralement une inscription du type «Autel privilégié» *(altare privilegiatum).*

[33] L'indulgence (du latin *indulgere*, accorder), remise de tout ou partie de la peine temporelle due au péché, pouvait être plénière ou limitée dans le temps (indulgence de x années). Voir art. *Indulgences* dans le *Dictionnaire de spiritualité*, t. 13, 1971, p. 1713-1728 (Pierre Adnès).

[34] Les confréries citées ici, surtout composées de laïcs, ont pour but de promouvoir le culte public rendu à Dieu ou à un saint. Voir l'art. *Confréries* dans le *Dictionnaire de spiritualité*, t. 2, 1953, p. 1469-1479 (Joseph Durr).

[35] Les églises actuelles des Franches-Montagnes ont été construites (Lajoux) ou reconstruites après 1804, à l'exception de l'ancienne église du Noirmont (où de magnifiques fresques du début du XVIe siècle viennent d'être mises au jour) et de celle des Pommerats (qui a cependant fait l'objet d'une importante rénovation intérieure en 1866/1870).

[36] A l'exception de l'église de Saignelégier, où il y avait quatre autels latéraux, les autres églises possédaient deux autels latéraux; le premier cité dans la liste est, vu depuis la nef, celui de gauche (côté de l'évangile), le second celui de droite (côté de l'épître). – Tous les patrons principaux des églises et des maîtres-autels sont restés les mêmes jusqu'à ce jour; ceux des autels latéraux ont été partiellement modifiés presque partout.

[37] A l'époque de la Révolution, tous les autels et les stations du chemin de croix (tableaux peints) de l'église de Saignelégier ont été enlevés et brûlés *par les impies*; de nouveaux autels ont pu être achetés grâce aux offrandes des fidèles. Ont également péri dans ces temps troublés des calices en argent, un ostensoir, une statue de la Vierge Marie, un ciboire en argent.

[38] Les membres de cette confrérie portaient un scapulaire, objet de dévotion composé de deux petits morceaux d'étoffe bénits, réunis par des rubans qui s'attachaient au cou. Voir l'art. *Scapulaire*, dans le *Dictionnaire de spiritualité*, t. 14, 1990, p. 390-396 (Ludovico Saggi).

[39] Voir l'art. *Rosaire*, dans le *Dictionnaire de spiritualité*, t. 13, 1988, p. 937-980 (André Duval).

[40] Voir Louis Vautrey, *Notices*, p. 685, 688, 689.

[41] Pour plus de détails, voir Renard, *L'enquête ecclésiastique* de l'An XII.